



MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU
117 RUE ST-LOUIS
SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU (QUÉBEC) J0H 1T0

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

Avis public

Est, par les présentes donné par la soussignée, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2017, le conseil de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a adopté un calendrier relatif à la tenue de ses séances ordinaires **pour l'année 2018.**

Les séances ordinaires du conseil se tiendront à la sacristie de l'église, 126 rang de l'Église à **19h30** les lundis, à l'exception du mois d'avril et de septembre, elles se tiendront le mardi.

Voici les dates retenues :

15 Janvier	5 Février
5 Mars	3 Avril (mardi)
7 Mai	4 Juin
9 Juillet	13 Août
4 Septembre (mardi)	1 Octobre
5 Novembre	3 Décembre

Donné et signé à Sant-Marcel-de-Richelieu
Ce 6 décembre 2017


Julie Hébert
Directrice générale et secrétaire-trésorière